ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵓⵏⵏⵓⵏⵜ ⴷ ⵓⵙⵉⵍⵖ
ⴰⵏⴰⵎⵓⵔ ⴷ ⵜⵓⵍⵍⴰ

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ
DE L'INSERTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

المملكة المغربية
وزارة التضامن والإدماج الاجتماعي
والأسرة

UNFPA
Fonds des Nations Unies
pour la Population

Direction des Ressources Humaines du
Budget et des Affaires Générales
*** * * * ***

REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX N°01/MSISF/FNUAP/2023 du 07/11/2023 à 10 heures

Objet :

L'accompagnement du Ministère lors de la 21ème campagne nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes qui sera lancée le 24 novembre 2023, Sous le thème : **«Pour un environnement sûr permettant de protéger les femmes de la violence»**

En lot unique

Marché passé par appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix, en application des dispositions de l'alinéa 1 paragraphe I) de l'article 19, l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 19, du paragraphe 1 de l'article 20 et l'alinéa b paragraphe 3 de l'article 20 du décret n° 2-22-431 du 15 Ramadan 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Sommaire

Article 01 : Objet du règlement de consultation
Article 02 : Maître d'ouvrage
Article 03 : Répartition en lots
Article 04 : Contenu du dossier d'appel d'offres
Article 05 : Modification du contenu du dossier d'appel d'offres
Article 06 : Dépôt et retrait des plis et des offres des concurrents par voie électronique
Article 07 : Retrait du dossier d'appel d'offres par voie électronique
Article 08 : Conditions requises des concurrents
Article 09 : Liste des pièces justifiant les capacités et qualités des concurrents
Article 10 : Offre technique
Article 11 : Offre financière
Article 12 : Présentation des dossiers des concurrents
Article 13 : Ouverture et examen des offres et appréciation des capacités des concurrents
Article 14 : Critères d'évaluation de l'offre technique des concurrents
Article 15 : Résultat définitif de l'appel d'offres
Article 16 : délai de validité des offres
Article 17 : monnaie de formulation des offres
Article 18 : langue d'établissement des pièces des offres

- **Modèle de déclaration sur l'honneur**
- **Modèle de l'acte d'Engagement**
- **Modèle de bordereau des prix détail-estimatif**
- **Annexe 1 : Modèle de CV**

Article 01 : Objet du règlement de consultation

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n°**01/MSISF/FNUAP/2023** ayant pour objet :

« L'accompagnement du Ministère lors de la 21ème campagne nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes qui sera **lancée le 24 novembre 2023**, Sous le thème de **«Pour un environnement sûr permettant de protéger les femmes de la violence»** en lot unique.

Lieu d'exécution des prestations : Rabat

Article 02 : Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille représenté par Madame la Ministre ou son délégué.

Article 03 : Répartition en lots

Le présent appel d'offres sera attribué en **lot unique**.

Article 04 : Contenu du dossier d'appel d'offres

Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n° 2-22-431 du 15 chaaban1444 (8 mars 2023) relatifs aux marchés publics, le dossier d'appel d'offres doit comprendre :

- Copie de l'avis d'appel d'offres ;
- Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- Le modèle de l'acte d'engagement ;
- Le modèle du bordereau des prix et du détail estimatif ;
- Le modèle de déclaration sur l'honneur ;
- Le présent règlement de la consultation

Article 05 : Modification du contenu du dossier d'appel d'offres

Si des modifications sont introduites dans le dossier d'appel d'offres, conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 22 du décret précité, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant téléchargé ledit dossier, publié au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents.

Ces modifications peuvent intervenir à tout moment à l'intérieur du délai initial de publicité et au plus tard **sept jours** avant la date de la séance d'ouverture des plis.

Passé ce délai, le maître d'ouvrage doit, par avis rectificatif, reporter la date de la séance d'ouverture des plis.

Lorsque les modifications introduites dans le dossier d'appel d'offres nécessitent la publication d'un avis rectificatif, celui-ci est publié conformément aux dispositions du premier alinéa du deuxième paragraphe de l'article 23 du présent décret.

Article 06 : Dépôt et retrait des plis et des offres des concurrents par voie électronique

Les plis sont au choix des concurrents :

- Soit déposés contre récépissé au Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines du Budget et des Affaires Générales, du Ministère de la Solidarité de l'Insertion Social, et de la Famille, sis au 47, Avenue Ibn Sina Agdal – Rabat comme c'est indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Secrétariat Général du Ministère de la Solidarité de l'Insertion Social, et de la Famille, sis au 47, Avenue Ibn Sina Agdal – Rabat.
- Soit remis, séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Article 07 : Retrait du dossier d'appel d'offres par voie électronique

Tout concurrent doit télécharger le dossier d'appel d'offres sur le site du ministère accessible via l'adresse suivante : www.social.gov.ma

Article 08 : Conditions requises des concurrents

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret no 2-22-431 précité :

Seules peuvent participer à cette consultation les personnes physiques ou morales qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement des créances publiques ;
- Sont affiliées à la CNSS ou à un régime particulier (le prévoyance sociale), et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes ;
- Exercent l'une des activités en rapport avec l'objet du marché.

Ne sont pas admises à participer à cet appel d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une décision d'exclusion temporaire ou définitive prise conformément aux dispositions de l'article 152 du présent décret ;
- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans un même marché, lorsqu'il s'agit d'un marché en lot unique ;
- Les prestataires de services ayant contribué à la préparation du dossier de l'appel d'offres concerné ;
- Les titulaires dont les marchés ont fait l'objet de résiliation pour une faute qui leur incombe au titre des marchés d'achèvement y afférents.

Article 09 : Liste des pièces justifiant les capacités et qualités des concurrents

I) Conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 2.22.431 précité, chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique.

A- Le Dossier administratif comprend :

1- Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

S'il s'agit d'un auto-entrepreneur ou d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée.

S'il s'agit d'un représentant du concurrent, celui-ci doit présenter, le cas échéant :

- Une copie certifiée conforme de la procuration légalisée, lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
- Un extrait des statuts de la société ou copie certifiée conforme à l'original du procès-verbal de l'organe compétent lui conférant le pouvoir d'agir au nom de cette société ;
- L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir, le cas échéant.

S'il s'agit d'une coopérative ou d'une union de coopératives, la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de la coopérative ou d'une union de coopératives.

b) La déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, comportant les mentions prévues à l'article 29 du décret 2.22.431 précité conformément au modèle ci-joint en annexe ; la déclaration sur l'honneur doit être signée par le concurrent.

En cas de groupement

a) La convention constitutive du groupement prévue à l'article 150 du présent décret ou sa copie certifiée conforme, lorsque le concurrent est un groupement. Elle doit indiquer,

notamment, l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, le ou les comptes bancaires, et, le cas échéant, la répartition des prestations.

NB : Le cahier des prescriptions spéciales, le règlement de consultation, l'offre financière présentés par un groupement sont signés soit par l'ensemble des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

2- Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché dans les conditions fixées à l'article 43 du présent décret :

a) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties tel que prévu à l'article 27 du présent décret.

Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

b) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou par tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers l'organisme concerné ;

c) Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce (modèle 9) pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation au registre de commerce en vertu de la législation en vigueur ;

d) Des copies certifiées conformes à l'original des attestations ou autorisations requises pour l'exécution des prestations objet du marché conformément à la législation en vigueur, le cas échéant ;

La date de production, au maître d'ouvrage, des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

- **<u>Pour les très petites, petites et moyennes entreprises :</u>**

En plus des pièces visées ci-dessus et conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget IF 1502.23 mis en application des dispositions de l'article 148 du décret 1102.22.431 relatif aux marchés publics.

- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent mentionnant que la société est gérée ou administrée par les personnes physiques qui sont les propriétaires, copropriétaires ou actionnaires.
- L'attestation de la CNSS justifiant que l'effectif qu'il a employé ne dépasse pas 200 (Deux cent) personnes.
- L'attestation mentionnant le chiffre d'affaires ou l'attestation du bilan annuel délivrés par la Direction générale des impôts.

Les concurrents doivent satisfaire aux précisées à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget IF 1502.23 du 13/06/2023 portant application des dispositions de l'article 1/18 du décret n02.22.431 relatif aux marchés publics. Et au dahir IF 1-02-188 du 12 Joumada-1 11/23 (23 Juillet 2002) portant promulgation de la loi 53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.

B- Le Dossier technique comprend, les pièces suivantes :

a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant, le cas échéant, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou auxquelles il a participé, avec précision de la qualité de sa participation ;

b) Les attestations de référence en relation avec les prestations objet du présent appel d'offres. Lesdites attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original fournies doivent porter sur des prestations réalisées entre 2018 et 2023.

II) Lorsque le concurrent est une coopérative ou une union de coopératives, il doit fournir :

1. Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et les pièces du dossier administratif, prévues aux a), b) et c) de l'alinéa 1) du A du 1) de l'article 28 du présent décret, l'attestation d'immatriculation au registre local des coopératives.
2. Et lorsqu'il est envisagé de lui attribuer le marché :

a) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties tel que prévu à l'article 27 du présent décret 2.22.431 précité.

Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle la coopérative ou l'union de coopératives est imposée.

b) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que la coopérative ou l'union de coopératives est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions de l'article 27 du présent décret 2.22.431 précité.

La date de production, au maître d'ouvrage, des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus, sert de base pour l'appréciation de leur validité.

III) Lorsque le concurrent est un auto-entrepreneur, il doit fournir :

1- Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et les pièces du dossier administratif, prévues aux a), b) et c) de l'alinéa 1) du A du 1) de l'article 28 du décret 2.22.431 précité, l'attestation d'immatriculation au registre national de l'auto-entrepreneur ou sa copie certifiée conforme à l'original, délivrée depuis moins d'un an.

2- Et lorsqu'il est envisagé de lui attribuer le marché, une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties tel que prévu à l'article 27 du décret 2.22.431 précité.

Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle l'auto-entrepreneur est imposé.

La date de production, au maître d'ouvrage, de cette pièce sert de base pour l'appréciation de sa validité.

Article 10 : Offre technique

Les concurrents doivent présenter une offre technique faisant ressortir leur capacité à réaliser les prestations, objet du marché découlant du présent appel d'offres, aux moyens de compétences adéquates, et selon une méthodologie et un plan de réalisation déterminés.

L'offre technique détaillée par prix prenant en compte les exigences des TDR et faisant état de propositions de pistes créatives qui feront l'objet d'examen, une liste de l'équipe avec affectation par prix/tâche ainsi que le CV détaillé de l'animatrice ou l'animateur proposé(e) pour l'animation de la cérémonie de lancement prévues au prix n°5.

Article 11 : Offre financière

Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret 2.22.431 précité, l'offre financière comprend les pièces suivantes :

a) L'acte d'engagement, établi conformément au modèle du dossier d'appel d'offres, par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché reconductible conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire.

Cet acte d'engagement, signé par le concurrent ou son représentant habilité, doit comporter l'ensemble des indications requises, y compris le relevé d'identité bancaire (RIB).

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

En cas de discordance entre le montant libellé en chiffres et celui libellé en toutes lettres, il faut s'en tenir au montant écrit en toutes lettres.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 150 du présent décret des marchés précités, il doit être signé par chacun des membres du groupement, soit seulement par le mandataire, si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché reconductible.

L'acte d'engagement du groupement concerné doit également préciser le montant correspondant à la part revenant à chacun des membres dudit groupement.

b) Le bordereau des prix-détail estimatif, dont le modèle figure dans le dossier d'appel d'offres.

Les prix unitaires du bordereau des prix-détail estimatif doivent être libellés en chiffres.

Les montants totaux du bordereau des prix-détail estimatif doivent être libellés en chiffres.

En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement et celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document prévaut pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

Article 12 : Présentation des dossiers des concurrents

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- L'avertissement que « les plis ne doivent être ouverts que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres.

Ce pli contient trois enveloppes comprenant :

a) La première enveloppe :

Contient Le dossier administratif, le dossier technique et C.P.S. paraphé et signé par la personne habilitée par le concurrent à cet effet, ainsi que le dossier additif, le cas échéant.

b) **La deuxième enveloppe :** Contient L'offre financière du soumissionnaire.

Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention "offre financière" ;

c) **La troisième enveloppe :** Contient L'offre technique du soumissionnaire.

Les trois enveloppes visées ci-dessus indiquent de manière apparente :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

Article 13 : Ouverture et examen des offres et appréciation des capacités des concurrents

L'ouverture et l'examen des offres et l'appréciation des capacités des concurrents dans le cadre du présent appel d'offres se fera conformément aux dispositions du n° 2-22-431 précité, notamment ses articles 39, 40, 41, 41, 43 et 44.

Ainsi la commission de jugement des offres tiendra compte des jugements des offres selon les phases suivantes :

- Analyse des dossiers administratif et technique ;
- Analyse de l'offre technique ;
- Analyse de l'offre financière.

Article 14 : Critères d'évaluation de l'offre technique des concurrents

La commission apprécie les capacités financières et techniques en rapport avec la nature et l'importance des prestations objet du présent appel d'offres et au vu des éléments contenus dans les dossiers administratif et technique du concurrent ainsi l'offre technique.

Seules les offres des soumissionnaires admises au terme de l'examen des dossiers administratif et technique seront étudiées techniquement et, le cas échéant, financièrement.

A ce propos, si le concurrent ne fournit pas, dans son offre technique et, le cas échéant, après demande de précisions, les éléments suffisants pour pouvoir apprécier un ou plusieurs critères ou sous critères, la note minimale lui sera appliquée pour les critères et/ou sous- critères concernés.

Les offres sont examinées conformément à la grille de notation suivante :

- **Prix 1 : Etablir une proposition de la campagne nationale**

La notation du prix n°1 se décline comme suit : $C_{1=}$ $C_{1.1}$+$C_{1.2\,=}$ 60 points

$C_{1.1}$. Note méthodologique (note /25 points)		
▪ Méthodologie - Originalité et Pistes créatives proposées - Conformité à la thématique - Planning et chronogramme	**….../10 points** **….../10 points** **….../05 points**	Contenu de la méthodologie
$C_{1.2}$. Equipes (note /35 points) est la somme des sous critères $C_{1.2.1}$ et $C_{1.2.2}$ **$C_{1.2.1}$: Concepteur rédacteur (trice) (note ……/15 points)**		
Un (e) concepteur rédacteur (trice) **Domaine d'études** : Diplôme dans le domaine du journalisme/ beaux-arts… • ≥ Bac+2 : **5 points** **Expériences** : - Justifier d'une expérience solide dans la conception de spots ou films publicitaires ou en production audiovisuelle. • Aucune expérience : **0 point** • **1point** par expérience dans la limite de **10 points**	**…/15 points**	- Copie du diplôme ou attestation - CV
$C_{1.2.2}$: un réalisateur (trice) + un Chef (fes) opérateur (trices) (Note …./10 points pour chaque membre de l'équipe) **(soit 10 points x 2 = 20 points pour les deux membres de l'équipe)** **La note $C_{1.2.2}$ est obtenue par l'addition des notes individuelles de chaque membre de l'équipe**		
Un 1 Réalisateur (trice) **Un 1 chefs (fe) opérateur (trice)** **Domaine d'études** : Diplôme ou attestation dans le domaine de l'audiovisuel/ création artistique/ … • ≥ Bac+2 : **4 point** **Expériences** : - Justifier d'au moins une expérience solide dans le domaine de l'audiovisuel. - Disposer de la carte professionnelle CCM • Aucune expérience : **0 point** • **2 point** par expérience dans la limite de **6 points**	**…/10 points par membre de l'équipe (Soit 20 points)**	- Copie du diplôme ou attestation de chaque membre de l'équipe - CV

- **Prix n°5 : Conception et livraison d'une charte graphique de la campagne nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes au Maroc**

La notation du prix n°5 se décline comme suit : $C_{5=}$ $C_{5.1}$+$C_{5.2}$ = 30 points

$C_{5.1}$. Note méthodologique (note /20 points)		
▪ Méthodologie ▪ Bonne compréhension du travail demandé ; ▪ Pertinence de la proposition et son originalité ; ▪ Planning et Chronogramme proposé.	**…/05 points** **…/10 points** **…/05 points**	Contenu de la méthodologie
$C_{5.2}$.Equipes (note /10 points) est la somme des sous critères $C_{5.2.1}$ et $C_{5.2.2}$		
$C_{5.2.1}$: Un (e) Chef (fe) de projet - Producteur concepteur (trice)(note …../05 points)		
Un (e) Chef (fe) de projet - Producteur concepteur (trice) **Domaine d'études** : Diplôme ou attestation en marketing ou en communication/domaine artistique ou équivalent. • ≥ Bac+2 : **02 points** **Expériences** : - Justifier d'une expérience solide dans le domaine sus cités; - Justifier d'au moins 1 expérience confirmée dans la conduite de campagne de communication/production. • Aucune expérience : **0 point** • **1points** par expérience dans la limite de **03 points**	**…/05 points**	- Copie du diplôme - CV
$C_{5.2.2}$: Un (e) infographiste (note …../05 points)		
Un (e) infographiste **Domaine d'études** : Diplôme en infographie/arts graphiques. • ≥ Bac+2 : **02 point** **Expériences** : - Justifier d'au moins une expérience solide en tant qu'infographiste • Aucune expérience : **0 point** • **1 points** par expérience dans la limite de **03points**	**…/05 points**	- Copie du diplôme ou attestation - CV signé par l'intéressé (e) et par le prestataire

- **Prix n°6 : Campagne de communication digitale sur les réseaux sociaux**

La notation du prix n°6 se décline comme suit $C_{6=}$ 10 points

NB : une note équivalente à zéro (0) obtenue pour une des composantes est jugée éliminatoire et par conséquent l'offre est écartée.

La note technique **NT** est la somme des notes relatives aux trois critères ci-dessus :

$$NT = C_1 + C_5 + C_6$$

<u>Important</u> : A l'issue de l'évaluation technique, toute offre ayant obtenu une note technique (NT) de moins de 70 points sera écartée.

<u>ETAPE 2 : EVALUATION DES OFFRES FINANCIERES</u>

L'examen des offres financières concerne les seuls candidats admis à l'issue de l'examen de leurs dossiers administratifs et de leurs offres techniques.

La commission écarte les concurrents dont les offres financières :

- ne sont pas conformes à l'objet de la consultation ;
- ne sont pas signées ;
- expriment des restrictions ou des réserves ;

Important : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

- Une note technique (NT) inférieure à 70 points qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points).

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux Termes de références.

Phase 2 : Evaluation financière comparative des offres

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F : 100 \times \frac{\text{Montant de l'offre du moins disant}}{\text{Montant de l'offre}}$$

Etape 3 : Evaluation technico-financière

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat(e) seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→70% pour l'offre technique
→30% pour l'offre financière

$$N = 0{,}7 * T + 0{,}3 * F$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

<u>Article 16 : Résultat définitif de l'appel d'offres</u>

L'autorité compétente peut procéder à l'annulation du marché si l'une des conditions citées à l'article 48 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics, intervient.

Aucun concurrent ne peut prétendre à une indemnité, si son offre n'est pas acceptée ou s'il n'est pas donné suite à l'appel d'offres.

<u>Article 17 : délai de validité des offres</u>

Conformément aux dispositions de l'article 36 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics, les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Si dans ce délai la commission estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix, le maître d'ouvrage saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai, par lettre recommandée avec accusé de réception et leur propose une prorogation pour un nouveau délai qu'il fixe.

Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au maître d'ouvrage, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

Article 18 : monnaie de formulation des offres

Conformément aux dispositions de l'article 21 paragraphe 4 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics, le dirham est la monnaie dans laquelle doivent être exprimés les prix des offres présentées par les concurrents.

Article 19 : langue d'établissement des pièces des offres

Les pièces des offres présentées par les concurrents doivent être établies en langues arabe et/ou française.

Le Maître D'ouvrage

Ministère de la Solidarité de l'Insertion Sociale et de la Famille

DECLARATION SUR L'HONNEUR (1)

Mode de passation : Appel d'offres ouvert simplifié, sur offres des prix n°01/MSISF/FNUAP/2023 du 07/11/2023 à 10 heures.

Objet du marché : **« Accompagnement du Ministère lors de la 21ème campagne nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes qui se déroulera du 24 novembre au 20 décembre 2023», En lot unique.**

A - Pour les personnes physiques

1) Cas des personnes physiques agissant pour leur propre compte :

Je soussigné :…….(Prénom, nom & qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte :
Numéro de tél…….….numéro du fax…….……
Adresse électronique……
Adresse du domicile élu : ……
Affilié à la CNSS(2) sous le n° :…….……..……(1)
Inscrit au registre du commerce de :……(localité) sous le
Inscrite à la taxe professionnelle sous le
numéro…….……
Numéro de l'identifiant commun de
l'entreprise :……
Relevé d'identité bancaire ……..(postal, bancaire ou à la TGR)(3)
numéro(4)……. ……
En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

2) <u>Cas de l'auto-entrepreneur :</u>

Je soussigné……..(nom et prénom), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte.
Numéro de tél…….….numéro du fax…….……
Adresse électronique……
Adresse du domicile élu : ……
Inscrit au registre national de l'auto-entrepreneur de :……(localité) sous le
Inscrite à la taxe professionnelle sous le
numéro…….……
Numéro de l'identifiant commun de
l'entreprise :……
Relevé d'identité bancaire……. (postal, bancaire ou à la TGR)(5)
numéro(6)……. ……
En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

---

(1) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur
(2) Ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale
(3) Supprimer la mention inutile
(4) Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions
(5) Supprimer la mention inutile
(6) Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions

B - pour les personnes morales

1) Cas des sociétés :

Je soussigné (prénom, nom et qualité), agissant au nom et pour le compte de ……
……(raison sociale et forme juridique), au capital social de :……
Numéro de tél……numéro du fax.. Adresse électronique…….
Adresse du siège social de la société : ……
Adresse du domicile élu……..
Affiliée à la CNSS sous le n° :…….……(7)
Inscrite au registre du commerce de ……..(localité) sous le n°……(1). N° de
Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro…….……
Numéro de l'identifiant commun de
l'entreprise :……
Relevé d'identité bancaire…… (postal, bancaire ou à la TGR)(8)
numéro(9)……. ……

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés

2) Cas des établissements publics :

Je soussigné (prénom, nom et qualité), agissant au nom et pour le compte de ……
……(dénomination de l'établissement), ……
Numéro de tél……numéro du fax.. Adresse électronique…….
Adresse du siège : ……
Affiliée(10) …… Sous le n° :…….……
Inscrite au registre du commerce de (11) ……(localité) sous le n°……(1).
Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise (7) :……..
Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro(7)……
Références du texte l'habilitant à exercer les missions objet du marché :……
Relevé d'identité bancaire……. (postal, bancaire ou à la TGR)(12) numéro(13)……

en vertu des pouvoirs qui me sont conférés

3) **Cas des coopératives ou union des coopératives :**

Je soussigné (prénom, nom et qualité), agissant au nom et pour le compte de ……
……(raison social et forme juridique de la coopérative ou union des coopératives), au capital social de :……
Numéro de tél…….numéro du fax…….. Adresse électronique…….
Adresse du siège social de la coopérative ou union des coopératives :……
Adresse du domicile élu : ……
Inscrite au registre local des coopératives sous le n°:……
Affiliée à la CNSS sous le n°(5):……
Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro……
Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise :……
Relevé d'identité bancaire……. (postal, bancaire ou à la TGR)(14) numéro(15)……

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés

-**Déclare sur l'honneur :**

1- Que je remplis les conditions prévues à l'article 27 du décret relatif aux marchés publics ;
2- M'engager à couvrir, dans les conditions fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

3- M’engage, si j’envisage de recourir à la sous-traitance :

- à veiller à ce que celle –ci ne dépasse pas cinquante pour cent (50%) du montant du marché, et qu’elle ne porte pas sur le lot ou le corps d'état principal du marché.

- à m’assurer que les sous-traitants auxquels je recours remplissent également les conditions prévues par l’article 27 du décret n° 2-22-431 du 08 Mars 2023,

4- Atteste que je dispose des autorisations requises pour l’exécution des prestations telles que prévues par la législation et la réglementation en vigueur ;

5- Atteste que je ne suis pas en liquidation judiciaire ou redressement judiciaire ;

6- Etant en redressement judiciaire, j’atteste que je suis autorisé par l’autorité judiciaire compétente à participer aux appels d’offres (16);

7- Je m’engage à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude eu de corruption de personne qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les procédures de passation, de gestion et d’exécution du marché.

8- Je m’engage à ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, des promesses, de dons ou des présents, en vue d’influer sur la procédure de conclusion du marché et de son exécution ;

9- j’atteste que je ne suis pas en situation de conflit d’intérêts :

10- j’atteste que je n’ai pas participé à la préparation du dossier d’appel d’offres considéré ;

11- je certifie l’exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l’honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature, sous peine de l’application des mesures coercitives prévues à l’article 152 du décret n° 2-22-431 du 08 Mars 2023.

Fait à ……, Le……

Signature et cachet du concurrent

---

(7) Ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale
(8) Supprimer la mention inutile
(9) Le relevé d’identité bancaire (RIB) contient 24 positions
(10)Indiquer la CNSS Ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale
(11) Lorsque l’établissement public est assujetti à cette obligation
(12)Supprimer la mention inutile
(13)Le relevé d’identité bancaire (RIB) contient 24 positions
(14)Supprimer la mention inutile
(15)Le relevé d’identité bancaire (RIB) contient 24 positions
(16)à supprimer ou à justifier

ANNEXE 1 : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

Acte d'engagement

A – Partie réservée à l'Administration
Appel d'offres ouvert international sur offres des prix, n° 10/2023 du 23/11/2023 à 10 heures
Objet du marché : « L'accompagnement du Ministère lors de la 21ème campagne nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes qui sera lancée le 24 novembre 2023, Sous le thème de « », En lot unique.

Passé en application de l'alinéa 1 paragraphe I) de l'article 19, l'alinéa a) du paragraphe 3 de l'article 19, paragraphe 1 de l'article 20 et l'alinéa b paragraphe 3 de l'article 20 du décret n° 2-22-431 du (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

B – Partie réservée au concurrent agissant à titre individuel :

a- Pour les personnes physiques (1)
Je soussigné,…… ……(prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu :……..……
Affiliée à …… sous le n° :……..……
Inscrit au registre du commerce de ……. (Localité) sous le n°……
Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro……. ……..
Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise……

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

b- Pour les personnes morales(2)

Je soussigné ……(prénom, nom et qualité)……
Agissant au nom et pour le compte de ……(raison sociale et forme juridique) au capital social de:……
Adresse du siège social de la société : ……
Adresse du domicile élu……..
Affiliée à (2) …… sous le n° :……..……
Inscrite au registre du commerce de ……..(localité) sous le n°……
N° de la taxe professionnelle sous le numéro……
Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise……

C – Partie réservée aux concurrents membres d'un groupement
Nous soussignés(3) :
- Membre n°1 :……
- Membre n°2 :……
- Membre n° n :……

En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous nous obligeons conjointement/solidairement (choisir la mention adéquate) et désignons …….. (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ;

D - Partie commune à tous les concurrents :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées

en objet de la partie A ci-dessus.
Après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) Remets (remettons), revêtu de ma (nos) signature (s) un bordereau de prix, détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;
2) M'engage (nous nous engageons) à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prestations spéciales et moyennant les prix que j'ai (nous avons) établi moi-même (nous-même), lesquels font ressortir :

Lot unique

Montant hors T.V.A : ..... (En lettres et en chiffres)
Taux de la T.V.A : .... (En pourcentage)
Montant de la T.V.A : ..... (En lettres et en chiffres)
Montant T.V.A comprise. : .....(En lettres et en chiffres)

Lorsque le marché est conclu avec un groupement :

- Part revenant au membre n°1 :.....
- Part revenant au membre n°2 :.....
- Part revenant au membre n°n :.....
-

L'état se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte n° ..... (à la trésorerie générale, bancaire ou postal) ouvert au nom de ..... (ou au nom de la Société) à ..... (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à.....le.....
(Signature et cachet du concurrent)

(1) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation
(2) Indiquer la CNSS Ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale
(3) indiquer les mêmes informations prévues au a) ou b) ci-dessus, selon le cas.

Bordereau des prix – détail estimatif

Appel d'offres n°0 7/2023 du 13/07/2023 à 10 heures

n° des prix	désignation des prestations	unité de mesure ou de compte	quantité	prix unitaire en DH (hors TVA) en chiffre	prix total (en chiffre)
1	2	3	4	5	6= 4x5
total hors TVA ……..					
taux TVA (…..%) …….					
total ttc ……					

ANNEXE N°3

Modèle de CV

Je soussigné,
Nom et Prénom :
Date de naissance :
Emploi actuel :
Ancienneté dans le présent emploi :
Nationalité :

Fonction proposée au sein de l'équipe :

Principales qualifications :

-

Formation :

-

Liste des projets réalisées : (lister chaque projet en précisant notamment l'indication de l'année de réalisation, la période de réalisation, l'intitulé exact de la prestation ou du projet auquel il a contribué, le nom de l'entreprise/Maitre d'ouvrage, etc.)

Langues :

Arabe :
Français :

Attestation :

Je soussigné, certifie que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

Date

Signature de l'intéressé(e)

Signature du prestataire
(la personne habilitée)